

## Exemple de bonne pratique



# Comment les Organisations de Personnes Handicapées peuvent-elles être impliquées dans les plateformes de la société civile et s'assurer que les questions relatives au handicap sont prises en compte dans les processus de décision ?

**Articles de la CRDPH:** 9, 29

**Pays:** Togo

**Région:** Afrique de l'Ouest

**Langues disponibles:** Français, Anglais

Plaidoyer des Personnes Handicapées pour l'Inclusion dans la Plateforme de la Société Civile et l'Accessibilité des Bâtiments publics de la Commune de Dapaong

## Description de la pratique et du processus de mise en œuvre

La ville de Dapaong est située dans la région des Savanes, au nord du Togo, à environ 650 km de la capitale Lomé. Elle compte environ 34 000 habitants. La région figure parmi les zones les plus pauvres du pays, selon le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Les conditions de vie des populations sont très précaires, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

L'Association des Personnes Handicapées Motivées de Tone (APHMOTO), qui compte 142 membres en situation de handicap, est très active dans la localité. Elle intervient dans le secteur de la sensibilisation et de la mobilisation des regroupements de personnes handicapées. Suite au recensement de 705 enfants handicapés, elle a initié un projet d'éducation inclusive en collaboration avec une ONGI. Des actions de plaidoyer ont été également entreprises pour faire insérer dans le budget communal une ligne spécifique pour les Organisations de Personnes Handicapées.

En 2005, le Programme d'Appui aux Organisations de la Société Civile (PAOSC) a vu le jour. Ce programme, soutenu par l'Union européenne, avait pour objectif d'appuyer toutes les organisations de la société civile du Togo, y compris les organisations de personnes handicapées. Il était prévu que ce

programme soit implanté dans toutes les régions du Togo dont Dapaong, chef-lieu de la région des Savanes. La Fédération des Organisations de Développement des Savanes (FODES) fut mandatée pour piloter le programme dans la région des Savanes, où étaient prévues deux activités phares : la construction de la Maison de la Société Civile et la mise en place de la Plateforme Régionale de la Société Civile.

Au démarrage des activités du Programme, des séances d'information furent organisées par la FODES à l'intention des Associations et ONG membres et non membres de la Fédération. L'APHMOTO, qui n'était pas membre de la FODES, fut invitée à y prendre part, aux côtés des autres organisations. Quelques mois plus tard, lors de la phase préparatoire d'installation de la Plateforme régionale de la société civile, l'association de personnes handicapées fut écartée. C'est alors qu'un processus de lobbying et de protestation pacifique contre cette démarche jugée discriminatoire fut amorcé par l'association auprès de la Direction de l'Action Sociale et de la Direction du Plan de la localité avec comme finalité l'insertion inconditionnelle de l'APHMOTO dans la Plateforme. Après quelques mois de rudes négociations, l'accord de participation à la Plateforme fut obtenu. À l'issue de ce succès, une invitation fut adressée à l'APHMOTO pour prendre part à la rédaction de la charte qui devait définir le mode d'organisation et le cadre d'intervention de la Plateforme. Lors de la rédaction de cette charte, 6 groupes de travail furent retenues par la Plateforme, à savoir : Femmes, Groupes Corporatifs, ONG/Associations, Syndicats, Religieux/Spirituel et Chefferie Traditionnelle.

Les personnes en situation de handicap furent une fois encore exclues des groupes mis en place, sous prétexte qu'elles étaient déjà incluses dans les groupes religieux et la chefferie traditionnelle. L'APHMOTO, s'opposa à ces dispositions en signifiant que les personnes en situation de handicap avaient des besoins bien spécifiques que les autres groupes de la Plateforme n'auraient pas eu forcément la compétence de diagnostiquer et de faire remonter. Après des longs débats, et suite au lobbying réalisé par l'APHMOTO auprès des autres groupes, l'assemblée décida finalement de porter le nombre de groupes à sept, le septième étant les « Groupes Vulnérables ». Cette catégorie devait rassembler les Associations et ONG intervenant dans la lutte contre le SIDA, auprès des enfants détenus, des veuves, et naturellement auprès des personnes en situation de handicap. Un mois plus tard, l'assemblée générale constitutive de la Plateforme fut organisée à l'issue de laquelle l'APHMOTO fut plébiscitée comme chef de file de la catégorie Groupes Vulnérables.

Depuis lors, et selon les acteurs rencontrés, ce groupe demeure l'un des plus efficaces et dynamiques de la Plateforme, son dynamisme se traduisant par de nombreuses activités réalisées sur le terrain. Parmi ces actions, l'association de personnes handicapées réalisa un état des lieux des bâtiments à usage public non accessibles. Suite à cette analyse, la mise en accessibilité de onze édifices publics fut priorisée. Successivement, un plan de plaidoyer fut développé en vue de convaincre les autorités locales, et notamment le Conseil Communal, de prendre des mesures par rapport à cette situation discriminatoire. Après une série de rencontres, les autorités

communales se saisirent du dossier en reconnaissant les faits et en acceptant d'y remédier.

Mais deux difficultés principales furent évoquées: la déformation de l'architecture originale des bâtiments et le manque de moyens financiers pour entreprendre les travaux. Pour résoudre le problème financier, l'APHMOTO élabora et soumit pour financement un projet d'accessibilité au Service Allemand de Développement (DED), qui reconnu sa pertinence et accepta de le financer. Forte de cet accord, l'association s'adressa à nouveau au Conseil Communal pour obtenir l'accord de réalisation des travaux, qui fut donné par délibération quelques temps après. Ce processus a pris trois mois. En plus de l'accord, la Mairie délégua un agent pour informer officiellement et sensibiliser les services et entreprises concernés par le projet de mise en accessibilité.

## Les facteurs ayant permis la réalisation de cette pratique

**Le dynamisme de l'association** de personnes handicapées, la **connaissance de leurs droits et du contexte local** ont été déterminants pour la réalisation de cette pratique.

Les **nombreuses actions de plaidoyer et lobbying** réalisées par l'OPH ont été des moyens efficaces d'influencer les décisions des acteurs locaux.

**L'appui financier et technique** du Service Allemand de Développement a été aussi fondamental dans le processus de mise en accessibilité des bâtiments.

## Les principales difficultés rencontrées

La difficulté à **considérer une association de personnes handicapées comme acteur à part entière de la société civile** a été un obstacle majeur dans le processus d'inclusion dans la plateforme régionale.

Cette réticence de la part des autres acteurs a pu être surmontée grâce à **un travail continu de sensibilisation et de plaidoyer** mené par les membres de l'association de personnes handicapées.

Concernant le processus de mise en accessibilité, **certains services ont été favorables au projet mais d'autres s'y sont fortement opposés.**

Face à ces refus, une **nouvelle démarche de plaidoyer** a été entreprise par l'association auprès de la hiérarchie des services en question, notamment les Ministères. Le projet a finalement été exécuté permettant ainsi de rendre onze services de la localité accessibles par la **construction de dix-sept rampes.** Le coût total de l'action a été de 980 000 Francs CFA soit moins de 1 500 Euros.

## Les effets de cette pratique

- La catégorie « Groupes Vulnérables », avec le leadership de l'APHMOTO a acquis une **grande visibilité sur le terrain**. Un **répertoire des Associations et ONG** intervenant sur la thématique du handicap, du VIH/SIDA et auprès des autres catégories vulnérables a été mis en place.

- Par ailleurs, l'APHMOTO a réalisé une **compilation des textes de lois relatifs à la protection des groupes vulnérables** (textes sur la protection des enfants, des personnes vivant avec le VIH, des détenus, des personnes handicapées) qui a été **remis officiellement aux autorités** des cinq Préfectures de la Région des Savanes.

- À travers la présence de l'APHMOTO au sein de la Plate-forme, la **thématique du handicap est mieux connue et vulgarisée** et tend même à devenir la **thématique phare** au sein de la catégorie « Groupes Vulnérables ». Selon les propos du Directeur des Programmes de l'APHMOTO, l'ambition à terme est de **prendre la présidence de la Plate-forme** afin de démontrer la **capacité de leadership** des personnes en situation de handicap.

- Les membres de l'association et la communauté de Dapaong, notamment les personnes âgées, peuvent **accéder plus facilement aux bâtiments publics**. À partir de cette pratique, **plusieurs autres services ont adapté leurs plans de construction** avec la prise en compte de l'accessibilité, en l'occurrence le **Centre Hospitalier Régional de Dapaong et la Maison de la Société Civile**.

- **D'autres projets d'accessibilité** ont été élaborés par l'APHMOTO et sont **en attente de financement**.

- Cette intervention a **augmenté la visibilité** de l'APHMOTO et lui a conféré **respect et légitimité** dans son travail avec les autorités locales qui, à leur tour, sont aujourd'hui **plus sensibilisées sur le handicap** et **invitent régulièrement** l'OPH aux réunions publiques.

- *« Ici à Dapaong et dans la région, nous nous battons pour promouvoir les droits des personnes en situation de handicap. Pour nous, entrer dans la Plateforme de la société civile et prendre les rênes de la catégorie « Groupes Vulnérables » c'était une opportunité de prouver aux personnes valides que le handicap ne prive pas les personnes se trouvant dans cette situation de leurs facultés et de leurs capacités à agir, réagir et interagir au niveau social. Nous allons très bientôt mettre en place une stratégie pour qu'à la prochaine Assemblée Générale de la Plateforme, nous puissions gagner la Présidence de la Plateforme... et bientôt personne ne dira plus que les personnes handicapées sont des « incapables » »* affirme le directeur des programmes de l'APHMOTO.

Un exemple d'inclusion

Le fait de participer à la Plate-forme de la Société Civile, a permis à l'association de personnes handicapées de **s'insérer dans le réseau des acteurs du développement** et d'apporter sa **contribution pour la prise en compte des besoins spécifiques** des personnes handicapées.

## Lien avec la CDPH

La lutte que l'OPH a menée pour être intégrée dans la Plate-forme de la Société Civile de la région est en lien avec **l'article 29** de la CDPH relatif à la participation des personnes handicapées à la vie publique et politique. L'action de plaider en direction de l'accessibilité est en relation directe avec **l'article 9** de la Convention qui concerne l'accessibilité.

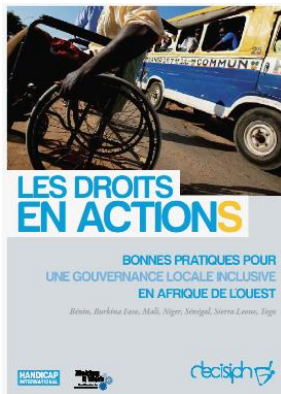
## Pour plus d'informations, contacter :

**M. Damobe TCHIRKTEMA**, Directeur de l'APHMOTO.

E-mail : [damobe68@yahoo.fr](mailto:damobe68@yahoo.fr)

Tél : 00 228 770 84 87 ou 00 228 920 65 29.

## Contexte :



**Rapport complet** : [Les droits en actions – Bonnes pratiques pour une gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest \(Handicap international 2010\)](#)

**Critères de cette bonne pratique** : cf. pp 89 – 91 du rapport.

**Recommandations pour développer une bonne pratique** : cf. pp 98 – 111 du rapport.

## Liens vers d'autres ressources :

[Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)